EILAO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 648 300 euros
Siège social : 3 rue Albert Deman
85430 AUBIGNY LES CLOUZEAUX
921 854 881 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 36 030,90 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice — 36 030,90 euros
- 5% à la réserve légale — 1 801,55 euros
  Laquelle s'élève ainsi à 23 831,41 euros.
- Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres réserves » de — 25 770,65 euros
  Qui s'élève désormais à 192 796,55 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 60 000,00 euros

- A titre de dividendes aux associés — 60 000,00 euros
  Soit 0,04 euro par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende brut distribué	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Art. 158.3.2 CGI)	
				Eligible	Non éligible
31-12-2023	100 000 €	1 648 300	0,06 €	100 000 €	-
31-12-2024	100 000 €	1 648 300	0,06 €	100 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

In Extenso

SARL EILAO

Comptes annuels
Bilan au 31/12/2025

3 RUE ALBERT DEMAN
85430 AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX
SIRET : 92185488100015

COMPTES CERTIFIES CONFORMES

LA GERANCE

IN EXTENSO LES HERBIERS
4, rue de l'Oiselière
85501 Les Herbiers cedex

Tél : 02 51 64 88 31
02 51 64 88 33

EILAO

N°2033 A - 2026

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2025 ③
Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial 010		012	
	- Autres 014		016	
Immobilisations corporelles	028		030	
Immobilisations financières (1)	040	2 027 550	042	2 027 550
(5) TOTAL I	044	**2 027 550**	048	**2 027 550**
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052	
Stocks marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070	
Autres créances (3)	072	66	074	66
Charges constatées d'avance	092	2 069	094	2 069
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	82 413	086	82 413
TOTAL II	096	**84 549**	098	**84 549**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**2 112 098**	112	**2 112 098**

PASSIF				31/12/2025
Capital social ou individuel			120	1 648 300
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	22 030
Réserves règlementées			130	
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres) 131		132	218 567
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	36 031
Subventions d'investissement			137	
Provisions règlementées			140	1 065
TOTAL I			142	**1 925 993**
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
Emprunts et dettes assimilées (4)			156	8 737
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166	399
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA) 169	4 000	172	15 338
Comptes courants d'associés			173	161 632
Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
TOTAL III			176	**186 106**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			180	**2 112 098**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	25 000
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

EILAO

N°2033 B - 2026

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2025
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	240 000
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**240 000**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	12 607
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	918	244	918
Rémunérations du personnel				250	180 877
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	9 422
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	333
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	**204 156**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	35 844
Produits financiers			**III**	280	7 056
Produits exceptionnels			**IV**	290	
Charges financières			**V**	294	163
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300	499
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices			**VII**	306	6 207
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	**36 031**

B - RÉSULTAT FISCAL					
	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312	**36 031**	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles		322			
Impôts et taxes non déductibles		324	6 207		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	2 914		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	

Déductions							
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987			
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		342	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345			
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181						
Divers, dont :							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		350	3 552
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	41 600	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356				
Déficits antérieurs reportables	222 (dont imputés sur le résultat)			360	222	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	41 378	372		

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2025

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2025 Montant
Quote part des bénéfices SCI 3BG 2025	2 914

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	31/12/2025 Montant
Quote part des bénéfices SCI 3BG 2024	3 552

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 112 098 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 36 031 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La société EILAO a souscrit des titres de participation dans la SARL LABEL PATRIMOINE 85 pour un montant de 25 000€ au 10 juillet 2025.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Amortissements

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations	1 916 295	25 000		1 941 295
Créances rattachées à des participations	57 586	30 643	1 990	86 240
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 973 896**	**55 643**	**1 990**	**2 027 550**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 973 896**	**55 643**	**1 990**	**2 027 550**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements				Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	55 643			25 000	30 643	
TOTAL GÉNÉRAL	**55 643**			**25 000**	**30 643**	

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements				Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	1 990	1 990				
TOTAL GÉNÉRAL	**1 990**	**1 990**				

Commentaires : néant

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	566	499			1 065
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**566**	**499**			**1 065**
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	**566**	**499**			**1 065**

Commentaires : néant

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	86 240		86 240
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	66	66	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	2 069	2 069	
TOTAL	**88 375**	**2 135**	**86 240**

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Commentaires : néant

Docusign Envelope ID: 886D9CB0-691C-866E-82B4-7C4DB397F88B

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	8 737			8 737
Fournisseurs et comptes rattachés	399	399		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 127	7 127		
Impôts sur les bénéfices	4 211	4 211		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 000	4 000		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	161 632	161 632		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**186 106**	**177 369**		**8 737**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques 161 632

Commentaires : néant